



PV non reçu suite a un controle alcoolemie

Par **nonante 27**, le **08/06/2019** à **17:46**

Bonjour

J'ai été contrôlé positif à l'alcool le 18 mai 2019 avec 0.35 mg.

Nous sommes le 08 juin et je n'ai toujours pas reçu l'avis de PV.

Je pense que le gendarme qui m'a contrôlé s'est trompé dans l'adresse en mélangeant le nom de la rue de ma résidence actuelle sur ma carte grise et la ville sur mon permis de conduire qui n'a rien à voir.

Que dois-je faire pour ne pas me retrouver avec une amende majorée si ça dépasse les 45 jours.

Bien cordialement

Par **LESEMAPHORE**, le **08/06/2019** à **18:18**

Bonjour

La seule action c'est un contact avec la brigade dont dépendait le gendarme, le commandant de brigade peut entrer dans la saisie effectuée par son personnel mais ne peut plus rien changer idem pour le gendarme qui peut lire ses saisies mais personne ne le connaît en l'absence de document l'identifiant .

L'amende forfaitaire est payable pendant 65 jours à compter de la date d'édition de l'avis .